



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	31.01.2022
Titre du projet du marché	N01.08 080166 ENG Goulet Crissier - APR GC - Entretien entre échangeur d'Ecublens et giratoire de la Maladière et aménagement Jct. Malley (ID 7670)
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	231170
N° de la publication SIMAP	1235507
Date de publication SIMAP	17.12.2021
Adjudicateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
Organisateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de Gestion des projets, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, Fax: -, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	14.01.2022, sur simap.
Rendu documents	11.02.2022 à 23h59, le timbre postal faisant foi. Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB dans une enveloppe cachetée portant le numéro / l'intitulé officiel du projet avec la mention «Ne pas ouvrir, documents d'appel d'offres».
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection Auteur du projet et direction locale des travaux (Génie civil, ouvrages d'art, géotechnique et hydrogéotechnique).
Description détaillée des prestations / du projet	Ce tronçon se situe entre l'échangeur d'Ecublens exclus et le giratoire de la Maladière inclus. Le projet comprend les mesures d'entretien et d'assainissement de l'infrastructure existante et les mesures d'aménagement de la demi-jonction de Lausanne-Malley, de deux systèmes d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée à Lausanne et Chavannes-près-Renens et des plateformes d'installation de chantier à Chavannes-près-Renens et Ecublens. Le projet définitif (AP), mis à l'enquête publique en 2018, est en cours d'instruction. Le concept d'intervention (MK), remis au soutien technique de l'OFROU en 2019, a fait l'objet d'une note complémentaire MK approuvée en 2020. Cet AO porte sur les prestations d'auteur du projet génie civil pour les phases MP (Projet d'intervention) / DP (Projet de détail) jusqu'à la mise en service. Les prestations sont clairement définies.
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise. 50% au maximum de la prestation peuvent être fournis par des sous-traitants.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués admis à la procédure sont partiellement mentionnés et les documents produits font partiellement partie de l'appel d'offres. Contrairement aux indications du p. 4.5 de la publication simap, aucune pièce élaborée par le groupement GLaBR ne fait partie de l'appel d'offres. Les pièces produites par TEAMS PPENS / Crissier sont des plans d'implantation des sondages, aucun rapport n'est fourni. Un membre du groupement TEAMS PPENS / Crissier, auteur des pièces P16 de l'appel d'offres, n'est pas mentionné (AIC Ingénieurs Conseil SA). Les bureaux préimpliqués exclus de la procédure sont mentionnés : Le groupement GTA (BAMO) est exclu en tant que l'organisateur de

l'appel d'offre.
Les spécialistes Environnement (Groupement KIWI) et Trafic (groupement WestMove) sont également exclus. L'organigramme donné au p. 3.1 du cahier des charges indique un 3ème spécialiste (BSA) mandaté pour l'ensemble des phases qui n'est pas exclu.

Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	l'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire est supérieur au double du montant annuel du marché ; • Déclaration volontaire du soumissionnaire signée ; • Extrait(s) du registre du commerce pour le soumissionnaire et le cas échéant pour chaque membre de l'association de partenaires. Pour les sociétés ayant leur siège à l'étranger, attestation(s) analogue(s). Ces documents doivent dater de moins de trois mois par rapport au délai de remise de l'offre.
Critères d'aptitude	<p>Q1 Capacité technique du soumissionnaire</p> <p>Q2 Capacité économique et financière du soumissionnaire</p> <p>Q3 Aptitudes et disponibilités des personnes-clés</p>
Critères d'adjudication / de sélection	<p>C1 Personnes-clés : Qualification par rapport aux exigences du projet 40 %</p> <p>C2 Analyse des tâches, des risques et de la durabilité, proposition de marche à suivre, concept de gestion de la qualité, plausibilité de l'offre, caractère innovant 35 %</p> <p>C3 Prix 25 % (Linéaire)</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p>
Indemnités / prix :	Pas d'indemnités.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises. • La description du projet et des enjeux est suffisante. • Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués. • Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués. • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix. • Les délais sont corrects.
Manques de l'appel d'offres	<p>Un membre du groupement TEAMS PPENS / Crissier, auteur des pièces P16 de l'appel d'offres, n'est pas mentionné en tant que bureau préimpliqué (AIC Ingénieurs Conseil SA).</p> <p>Le mandant autorise la participation du spécialiste BSA mandaté pour l'ensemble des phases, mais pas des spécialistes Environnement et Trafic. Aucun motif d'exclusion n'est donné pour ces 2 derniers. La démarche manque de transparence.</p> <p>Les règles de la participation des bureaux membres du consortium TEAMS PPENS / Crissier et du groupement GLaBR ne sont pas correctes car ils participent à la campagne géotechnique en cours dont les résultats ne font pas partie de l'appel d'offres. Contacté par l'OMPr à ce sujet, le maître d'ouvrage estime que les connaissances acquises par le groupement TEAMS PPENS ne constituent pas un avantage selon lui.</p>
Observations de l'OMPr	<p>L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.</p> <p>L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</p>

